

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cayamant tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022 à 18h30 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Kevin Matthews, Mélissa Rochon et Chantal Lamarche ;

Sont absents : Marc Soulière et Sonia Rochon, les absences sont motivées.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée, Cynthia Emond et Simon Thibault sont également présents.

### **Ouverture de la séance**

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 18h30.

### **Avis de convocation**

Le conseil constate et mentionne que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation à cette séance extraordinaire, conformément à la loi.

#### **2022-11-118 Dépôt du rapport du vérificateur et rapports financiers vérifiés pour 2021**

La directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport du vérificateur et les rapports financiers vérifiés pour l'année 2021, tel que prévoit l'article 176.1 du Code municipal.

**ATTENDU QU'une** présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2021 a été faite par Monsieur Simon Thibault, CPA, de la firme AXÉ CPA Inc. ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont tous reçu copie desdits documents et en prennent acte ;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu de constater le dépôt des rapports financiers et du vérificateur pour l'année se terminant le 31 décembre 2021. Il est également résolu que le rapport auprès du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation soit fait tel que l'exige la loi.

Adoptée unanimement.

#### **2022-11-119 Avis au ministère - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 241 330\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée unanimement.

## **UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU**

Début : 18h32. Fin : 18h32. Aucune personne dans l'assistance.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

---

Julie Jetté

## **Fermeture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 18h32.

---

Nicolas Malette  
Maire

---

Julie Jetté  
Directrice générale

## **Approbation du Maire**

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

---

Nicolas Malette, maire